

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

**31.10.2017**

Dossier complet le :

**13.11.2017**

N° d'enregistrement :

**F09317 F0354**

**1. Intitulé du projet**

Autorisation de prélèvement dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de protection et de régularisation de l'utilisation de l'eau de la source du Dragon pour la consommation humaine.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom MALHOMME

Prénom PATRICE

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Richard STRAMBIO - Maire de la commune

RCS / SIRET

2 1 8 | 3 0 0 | 5 0 7 | 0 0 0 | 1 7

Forme juridique

Commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. b	Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE). Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils. PRELEVEMENT DEMANDE SUR LA SOURCE DU DRAGON: 600 000 M3 MAX/AN

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Régularisation du prélèvements d'eau de la source du Dragon destinée à la consommation humaine de la ville de Draguignan:

- débit d'exploitation horaire sollicité : 120 m3/h ;
- débit d'exploitation journalier sollicité maximal : 2 880 m3/j
- volume annuel potentiellement prélevé de 600 000 m3 ;
- le captage ne prélève ni des eaux superficielles ni les eaux d'une nappe alluviale ;
- les rubriques « eau » concernées sont les suivantes:

■ 1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, supérieur à 200 000 m3/an (procédure d'autorisation).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le captage de la source du Dragon, situé au Nord-Est de la commune de Draguignan, est formé de 2 ouvrages captant, distants d'une trentaine de mètres. Ceux-ci captent les eaux infiltrées de la partie médiane et haute du massif du Malmont. Les eaux emmagasinées dans le réseau de fissures et de diaclases des calcaires du Jurassique, résurgent sous forme de source au point bas des contacts avec les horizons marneux (Keuper) sous-jacents. Le captage bas réceptionne les eaux du captage haut.

La source est utilisée depuis 1899 pour l'alimentation en eau potable de la commune. Les prélèvements sur cette ressource ont pratiquement été multipliés par 5 depuis 2007, passant de 98 647 m<sup>3</sup> à 485 528 m<sup>3</sup> en 2012 ou ils représentaient plus de 15% de la production annuelle totale. Avec 307 063 m<sup>3</sup>, ils constituent en 2016 plus de 10% de la production d'eau annuelle de la commune.

En 2009, un forage de 190 m de profondeur, captant l'aquifère du Muschelkalk, a été réalisé sur le site du Dragon pour renforcer les ressources communales. Mais les eaux captées trop riches en sulfates, doivent être obligatoirement mélangées à celles de la source pour satisfaire aux normes de consommation. Les infrastructures de mélange ont été finalisées en décembre 2016, mais seule la source est actuellement utilisée.

La présente demande est formulée dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour:

- \* régulariser l'autorisation d'exploiter les eaux de la source pour la consommation humaine,
- \* assurer la mise en place des périmètres de protection du captage.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

sans objet

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La phase d'exploitation concerne:

- le prélèvement gravitaire des eaux de la source,
- la désinfection des eaux au chlore gazeux,
- l'alimentation par surpression des réservoirs Saint Michel et du Malmont
- la redistribution gravitaire sur les quartiers Ouest de la commune.

Le périmètre de protection immédiate défini par l'Hydrogéologue Agréé, sur lequel sont localisés la source mais aussi le forage du Dragon est déjà clôturé. Néanmoins un agrandissement et une réparation des clôtures sera nécessaire sur la partie amont du site sur une trentaine de mètres linéaires.

Chaque hiver, un débroussaillage du site est réalisé à des fins de lutte contre l'incendie.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, dans le cadre de la procédure de DUP, est soumis aux procédures administratives suivantes:

Code de la santé Publique:

- autorisation préfectorale de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine (article L.1321-7).
- instauration des périmètres de protection (article L.1321-2).

Code de l'Environnement:

- rubrique 1.1.2.0 Prélèvements permanents supérieurs à 200 000 m3/an (procédure d'autorisation).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Prélèvements réalisés sur la source:	
• débit d'exploitation horaire sollicité :	120 m3/h ;
• débit d'exploitation journalier sollicité maximal :	2 880 m3/j;
• volume annuel prélevé maximum ;	600 000 m3/an

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit Le Dragon  
83300 DRAGUGNAN  
\* source (captages bas + haut):  
parcelle AX 179  
\* Périmètre de Protection Immédiate  
(3 960 m2): parcelles AX 179 pour  
partie, AX 101, pour partie, AX 177  
pour partie.  
Ci- contre les coordonnées du  
captage bas.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06°26'08"01 Lat. 43°33'34"17

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune de Draguignan a été approuvé par l'Arrêté Préfectoral du 10/02/2014. Le site n'est pas situé en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 2 km de la zone Natura 2000: FR9301620 Plaine des Vergelins-Fontigon- Gorges de Chateaudouble , Bois des Clappes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Masse d'eau souterraine : 6139 EU Code FRDG139</li> <li>Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence</li> </ul>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aquifère du Jurassique
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Un défaut de traitement de désinfection pourrait conduire à des risques sanitaires. Mais des sondes de mesures en continu télétransmises de la conductivité, de la turbidité et du chlore résiduel ont été installées pour contrôler les eaux prélevées.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le contrôle physique des installations et les opérations de maintenance classique de fonctionnement électromécanique et de débroussaillage du site conduisent régulièrement les équipes du fermier sur le captage et son périmètre de protection immédiate.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eaux brutes sont possibles en période de hautes eaux. Les eaux rejetées par la surverse, alimentent des canaux d'arrosage de la ville dont l'exutoire final est la rivière Nartuby.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'exploitation de la source n'a aucun impact sur l'Environnement ou la santé humaine.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est situé à plus de 2 Km d'une zone Natura 2000.

En phase exploitation le projet ne génère aucune nuisance si ce n'est la réalisation des travaux de débroussaillage du site. Ceux-ci seront effectués l'hiver, en période d'hibernation des espèces et de repos de la végétation.

Le captage et les périmètres de protection ne se situent pas dans une zone de sensibilité, au titre du plan national d'action en faveur de la Tortue d'Hermann

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à DRAGUIGNAN

le, 16/10/2017

Signature

*l'appoint à maître d'ouvrage de  
la commune de Draguignan sur la conduite de  
descente Brevet Crick*



  
BIL CONSULTANT  
24 rue Jules Ferry - 83400 LES ARCS SUR ARZENS - FRANCE  
Tél. 06 56 79 03 66 - bil@bil-consultant.com  
bil@bil-consultant.com  
www.bil-consultant.org

